

Énergie atomique du Canada limitée

Rapport annuel 2021-2022 sur
l'administration de la

Loi sur l'accès à l'information

Rédigé par :

X 

Isabelle Gaudreault
Directrice de l'AIPRP

Examen final par :

X 

Grant Gardiner
VP, avocat général et secrétaire général

Approuvé par :

X

Fred Dermarkar
Président et premier dirigeant

Septembre 2022

Liste de révisions					
Révision		Détails de la rév.	Rédigé par	Examiné par	Approuvé par
N°	Date				
D1	2022/08/11	Première ébauche rédigée par la directrice d'AIPRP	Isabelle Gaudreault		
D1	2022/08/24	Première ébauche révisée par l'analyste des politiques, unité de gestion du portefeuille, RNCan		Nadine Wellington	
D1	2022/08/23	Première ébauche révisée par la directrice des communications et rapports gouvernementaux		Jason Cameron	
Examen final	2022/09/08	Examen final par le vice-président, avocat général et secrétaire général		Grant Gardiner	
Version finale	2022/09/08	Version finale approuvée par le Président et premier dirigeant			Fred Dermarkar

TABLE DES MATIÈRES

SECTION		PAGE
1.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	2
2.	ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS	3
3.	RENDEMENT POUR 2021-2022.....	3
3.1	Points saillants du rapport statistique 2021-2022.....	4
3.1.1	Section 1 – Demandes en vertu de la LAI	5
3.1.2	Section 2 - Demandes informelles	5
3.1.3	Section 3 – Demandes à la Commissaire à l’information pour ne pas donner suite à la demande.....	5
3.1.4	Section 4 – Demandes fermées pendant la période d’établissement de rapport	5
3.1.5	Section 5 – Prorogations.....	7
3.1.6	Section 6 – Frais	8
3.1.7	Section 7 – Demandes de consultation reçues d’autres institutions et organisations	8
3.1.8	Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet.....	9
3.1.9	Section 9 – Enquêtes et rapports des conclusions	9
3.1.10	Section 10 – Recours judiciaire	9
3.1.11	Section 11 – Ressources liées à la LAI.....	9
3.1.12	Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels.....	10
4.	FORMATION ET SENSIBILISATION.....	10
5.	POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES	10
6.	SOMMAIRE DES ENJEUX CLES ET MESURES PRISES A L’EGART DES PLAINTES	10
7.	SUIVIT DE LA CONFORMITÉ	10
8.	APPENDICE A – ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION	11
9.	APPENDICE B – RAPPORT STATISTIQUE 2021-2022	12

Introduction

Le présent rapport au Parlement a été préparé et déposé conformément à l'article 94 de la [Loi sur l'accès à l'information \(LAI\)](#). Ce rapport présente un résumé des activités d'Énergie atomique du Canada limitée (**EACL**) dans le cadre de l'administration de la LAI au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022.

La LAI a pour objet de rendre les institutions du gouvernement fédéral du Canada plus ouvertes et transparentes afin de permettre au public de participer plus pleinement au processus démocratique en offrant un droit d'obtenir des renseignements relevant de ces institutions, sous réserve d'exemptions limitées et précises.

À titre de société d'État fédérale, EACL est devenu assujéti à la LAI le 1^{er} septembre, 2007, donnant aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et à toute autre personne ou société présente au Canada le droit de demander l'accès aux renseignements qui ont trait à son administration ou à l'exploitation de toute installation nucléaire, au sens de l'article 2 de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#).

Mandat

EACL a pour mandat de faciliter la science et la technologie nucléaires et de protéger l'environnement en s'acquittant des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassé et de gestion des déchets radioactifs.

EACL reçoit des fonds publics pour s'acquitter de son mandat et fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. L'entreprise tire aussi parti des capacités uniques de ses sites pour appuyer l'industrie et d'autres tiers à des fins commerciales.

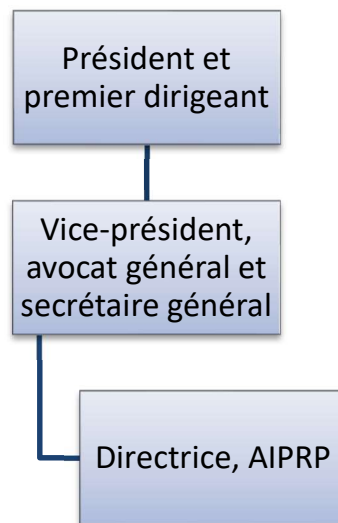
EACL s'acquitte de son mandat par un contrat à long terme avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens pour la gestion et l'exploitation de ses sites. De plus amples renseignements sur les activités et la structure de gouvernance d'EACL sont disponibles sur le site Web d'EACL au www.aecl.ca.

1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Situé à Ottawa, Ontario, le Bureau d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (**AIPRP**) d'EACL est le point central de l'application des lois sur l'AIPRP à EACL. Il a pour mandat de mettre en œuvre et administrer les obligations d'EACL en vertu de la LAI et de la [Loi sur la protection des renseignements personnels \(LPRP\)](#). Il traite directement avec le public et employés pour ce qui est des demandes d'accès à l'information et des demandes de protection des renseignements personnels, et il agit à titre de centre d'expertise en matière d'AIPRP, en ce sens qu'il permet à EACL de respecter ses obligations législatives.

Le Bureau d'AIPRP se composait d'un directeur et d'une analyste principale d'avril à aout 2021 et par la suite, une directrice et un consultant de septembre à décembre 2021. A partir de janvier 2022 au 31 mars 2022, le bureau d'AIPRP se compose d'une directrice. La directrice d'AIPRP se rapporte directement au vice-président, avocat général et secrétaire général d'EACL. L'équivalent de 1.25 employé temps plein (ETP) fut appliqué en matière de la LAI et 0.25 ETP en matière de la LPRP.

Structure organisationnelle du bureau de l'AIPRP



2. ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS

En vertu de la LAI, le président est désigné comme le dirigeant de l'institution aux fins de l'administration de la Loi. L'article 95(1) de la LAI autorise le responsable d'EACL à designer, par arrêté, un ou plusieurs cadres ou employés d'EACL, afin d'exercer ou d'exécuter les pouvoirs, les tâches ou les fonctions du responsable d'EACL qui sont précisés dans l'arrêté. À titre de coordonnatrice de l'AIPRP, la directrice détient la totalité des pouvoirs délégués en vertu de la LAI. Une copie de l'arrêté de délégation signé est incluse dans l'appendice A.

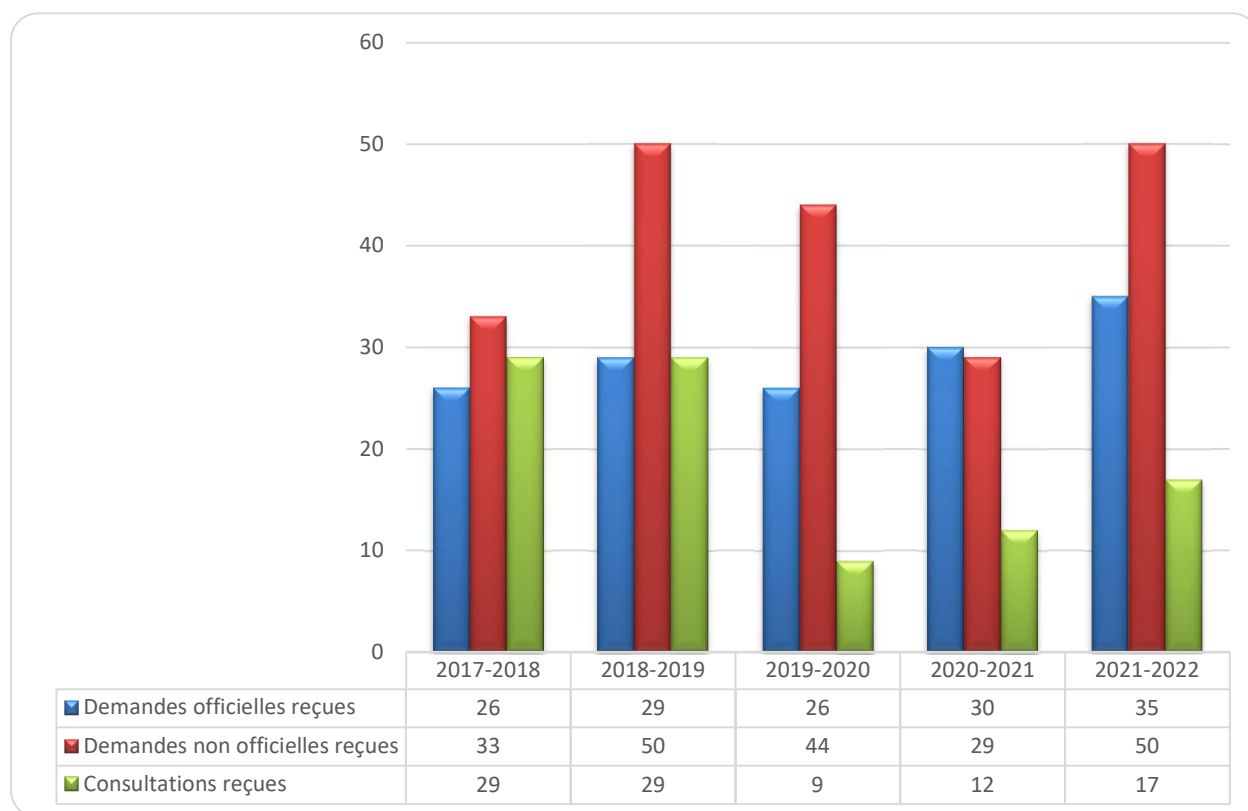
3. RENDEMENT POUR 2021-2022

En 2021-2022, EACL a reçu 35 nouvelles demandes de renseignements en vertu de la LAI et 50 demandes non officielles. EACL a aussi reçu 17 demandes de consultation de la part d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations. Les sommaires des demandes officielles peuvent être trouvés sur le site Web [Gouvernement ouvert](#).

Un total 11 847 pages ont été examinées par EACL au cours de l'exercice 2021-2022. De cela, 5 444 pages étaient liées à des demandes officielles, 3 213 pages étaient liées à des consultations et 3 190 pages étaient liées à des demandes non officielles.

Les opérations du bureau d'AIPRP n'ont pas été affectées par les mesures prises liées à la COVID-19 au cours de cette période d'établissement de rapport. Comme mesure clé du rendement, le pourcentage de demandes répondues à l'intérieur des délais prescrits par la loi est de 100%.

Tendances pluriannuelles



3.1 Points saillants du rapport statistique 2021-2022

Le rapport statistique 2021-2022 complété est inclus dans l'appendice B.

3.1.1 Section 1 – Demandes en vertu de la LAI

Sous-section 1.1 – Nombre de demandes

EACL a reçu 35 nouvelles demandes de renseignements en vertu de la LAI et a reporté trois demandes de la LAI de l'exercice financier précédent. Sur le total des 38 demandes, 34 demandes ont été complétées au cours de la période examinée et quatre demandes ont été reportées à la prochaine période d'établissement 2022-2023, dans les délais prévus par la LAI.

Sous-section 1.2 - Sources des demandes

63% des nouvelles demandes provenaient du public. Voici la répartition des demandes selon la source :

Source	Pourcentage	Nombre de demandes
Médias	17%	6
Secteur universitaire	3%	1
Secteur privé	11%	4
Organisation	6%	2
Public	63%	22

Sous-section 1.3 – Mode des demandes

100% des nouvelles demandes ont été reçues par courriel.

3.1.2 Section 2 - Demandes informelles

EACL a reçu 50 nouvelles demandes informelles durant l'année 2021-2022. De ces nouvelles demandes informelles, 44 demandes ont été complétées au cours de la période examinée et 6 demandes ont été reportées à la prochaine période d'établissement 2022-2023. Trente-sept de ces demandes informelles ont été traitées en 30 jours, six entre 31 à 60 jours et une entre 61 à 120 jours. Un total de 3,190 pages a été communiqué informellement.

3.1.3 Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

Aucune demande à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à une demande n'a été faite au cours de l'exercice 2021-2022.

3.1.4 Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

Sous-section 4.1 - Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes (Y compris les demandes pour lesquelles une prorogation de délai a été requise.)	Délai de fermeture (jours civils)					Pourcentage de la disposition des demandes
	0-30 jours	31-60 jours	61-120 jours	Plus de 121 jours	Total	
Communication totale	12	3	0	0	15	44%
Communication partielle	4	2	1	4	11	32%
Exception totale	1	1	0	0	2	6%
Aucun document n'existe	4	0	0	0	4	12%
Abandonnée	2	0	0	0	2	6%
Nombre total des demandes	23	6	1	4	34	
Total en pourcentage	67,6%	17,6%	3%	11,8%	100%	

Sur les 34 demandes fermées en 2021-2022, vingt-trois (67,6%), ont été fermées en respectant le délai initial de 30 jours prévu par la Loi. En outre, 100% des demandes ont été fermées dans les délais prescrits (c'est-à-dire, elles ont été fermées en respectant le délai initial de 30 jours prévu par la Loi ou en respectant une période de prorogation prévue par la LAI).

L'information fut communiquée totalement sans exemptions ou exclusions dans 9 cas à l'intérieur de 30 jours et dans 3 cas entre 31 et 60 jours. De plus, l'information fut communiquée partiellement pour 11 demandes comme suit : 4 demandes furent traitées en 30 jours, deux demandes entre 31 et 60 jours, une demande entre 61 et 120 jours et quatre demandes entre 121 et 180 jours.

EACL a totalement refusé accès à l'information pour deux demandes. Une des demandes fut traitée en 30 jours et la dernière fut traitée entre 31 et 60 jours.

EACL n'a pas été en mesure de traiter quatre demandes car l'information demandée n'était pas sous la garde et le contrôle de l'organisation.

Deux demandes ont été abandonnées en 30 jours. Une demande est considérée comme ayant été abandonnée dans les cas suivants :

- le demandeur retire la demande officiellement;
- le frais à payer pour une demande n'a pas été reçus; ou
- le demandeur ne répond pas à un avis indiquant que la demande sera fermée s'il ne fournit pas de précisions avant la fin du délai fixé.

Sous-section 4.2 et 4.3 – Exceptions et exclusions

L'accès à certains renseignements a été refusé pour les motifs suivants :

Raisons	Fréquences
Renseignements obtenus à titre confidentiel (Art.13)	2
Enquêtes (Art.16(1))	2
Méthodes de protection, etc. (Art.16(2))	4
Intérêts économiques de Canada (Art.18)	7
Renseignements personnels (Art.19)	9
Renseignements de tiers (Art.20(1))	14
Activités du gouvernement (Art.21(1))	7
Renseignements protégés : avocats et notaires (Art.23)	8
Non-application (Art.68(a))	1

Sous-section 4.4 – Support des documents communiqués

Les documents ont été remis, entièrement ou partiellement, aux demandeurs électroniquement dans 25 cas et sous forme de papier dans un cas.

Sous-section 4.5 – Complexité

4.5.1 – Pages pertinentes traitées et communiqués

Pour les 30 demandes fermées en 2021-2022, EACL a traité un total de 5 44 pages et a divulgué en tout ou en partie un total de 4 380 pages.

4.5.2 – Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Un total de 21 demandes avait moins que 100 pages à traiter avec un total de 474 pages divulguées. Sept demandes avaient entre 101-500 pages à traiter avec un total de 1 761 pages divulguées. Deux demandes avaient entre 1 001-5 000 pages à traiter avec un total de 3 209 pages divulguées.

Sous-section 4.6 – Demandes fermées

4.6.1 – Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

Trente-quatre demandes (100%) ont été fermées dans les délais prévus par la loi.

Sous-section 4.7 – Présomptions de refus

Toutes les demandes ont été fermées dans les délais établis.

Sous-section 4.8 – Demandes de traduction

Aucune traduction n'a été préparée au cours de la période examinée.

3.1.5 Section 5 – Prorogations

Sous-section 5.1 – Motifs des prorogations et disposition des demandes

En 2021-2022, EACL a jugé nécessaire de prolonger le délai de 14 demandes, dont trois ont été

prolongées en vertu de l'alinéa 9 (1) b) afin de consulter d'autres institutions gouvernementales et 11 autres en vertu de l'alinéa 9 (1) c) afin de consulter un tiers.

Sous-section 5.2 – Durée des prorogations

Les trois demandes pour lesquelles l'alinéa 9 (1) b) a été appliqué ont été prolongées de moins de 60 jours. Sept des 11 demandes auxquelles l'alinéa 9 (1) c) a été appliqué, ont été prolongée de moins de 60 jours et quatre de 61 à 120 jours.

3.1.6 Section 6 – Frais

L'alinéa 11 (2) de *LAI* prévoit la dispense des frais lorsque le responsable de l'institution décide qu'il en va de l'intérêt public. Pendant la période de la COVID-19, EACL renonce aux frais de demande de 5\$. EACL a dispensé des frais totalisant 175\$ pour 35 demandes reçues au cours de la période examinée. Aucun frais de présentations n'a été perçu, ni dispensé ou remboursé pour les 4 demandes reportées à la prochaine période d'établissement de rapport. Aucun frais de recherche, de reproduction, de préparation ou de traitement informatique n'ont été évalués ni perçus du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

3.1.7 Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

Sous-section 7.1 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

EACL a reçu 17 nouvelles demandes de consultation d'autres institutions gouvernementales et organisations et a rapporté une consultation de l'année fiscale précédente. Dix-sept de ces consultations ont été fermées pendant la période d'établissement de rapport et une demande de consultation fut reportée à la prochaine période d'établissement de rapport (2022-2023).

Sous-section 7.2 – Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultations reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Sur les 15 demandes de consultation reçues d'autres institutions de gouvernement du Canada, 5 ont fait l'objet d'une recommandation de publication entière et ce, à l'intérieur de 30 jours. Pour les 8 consultations qui ont fait l'objet d'une recommandation de publication partielle, sept ont été fermées en 15 jours et une entre 31 et 60 jours. Pour une des consultations, nous avons recommandé de consulter une autre institution puisque l'information ne concernait pas EACL et la dernière consultation fut abandonnée par l'autre institution du gouvernement.

Sous-section 7.3 – Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Pour les deux demandes de consultation reçues d'autres organisations, elles ont fait l'objet d'une recommandation de publication entière et ce, à l'intérieur de 30 jours.

3.1.8 Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

EACL n'a pas traité de documents confidentiels du Cabinet en lien avec une demande faite sous la LAI durant la période d'établissement de rapport.

3.1.9 Section 9 – Enquêtes et rapports des conclusions

Article 32 de la LAI	Au cours du présent exercice, EACL n'a reçu aucun nouvel avis d'enquête du Commissariat à l'information au cours de la période examinée.
Article 30(5) de la LAI	Au cours du présent exercice, EACL n'a reçu aucun nouvel avis de cessation d'enquête du Commissariat à l'information au cours de la période examinée.
Article 35 de la LAI	Au cours du présent exercice, EACL n'a présenté aucune nouvelle observation au Commissariat à l'information au cours de la période examinée.
Article 37 de la LAI	EACL n'a pas reçu aucun rapport du commissaire à l'information présentant ses conclusions au cours de la période examinée.

3.1.10 Section 10 – Recours judiciaire

À la fin de la période de rapport, aucun appel n'avait été adressé à la Cour fédérale.

3.1.11 Section 11 – Ressources liées à la LAI

Sous-section 11.1 – Coûts

Les coûts salariaux liés aux activités concernant la LAI sont évalués à 196 588 \$ pour l'exercice 2021-2022. Les autres coûts d'exploitation et de maintenance s'élevaient à 3 083 \$, pour un total de 199 671 \$.

Parmi les coûts attribuables au Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'EACL, on compte les coûts liés à l'administration de la Loi. Il s'agit des coûts salariaux accordés aux personnes accomplissant les tâches relatives à l'accès à LAI comme traiter les demandes d'accès à l'information, la collaboration avec le Commissaire à l'information du Canada dans les enquêtes à la suite des plaintes, traiter les demandes de consultation provenant d'autres institutions gouvernementales, maintenir le logiciel du bureau d'AIPRP, préparer des rapports ou des documents de formation, la compilation de statistiques et la présentation de séances d'information et de sensibilisation.

Sous-section 11.2 – Ressources humaines

L'équivalent temps plein (ETP) en ressources humaines correspondante était de 1.25.

3.1.12 Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

En plus de devoir remplir les formulaires pour les rapports statistiques sur la *LAI* pour 2021-2022, les institutions ont été priées de remplir un rapport supplémentaire afin de déterminer l'incidence des mesures liées à la COVID-19 sur le rendement institutionnel pour l'exercice financier de 2021-2022 et au-delà.

Le bureau d'AIPRP d'EACL n'a pas été affecté par le COVID-19. EACL est en mesure d'accomplir toutes ses responsabilités en matière de la *LAI*.

4. FORMATION ET SENSIBILISATION

Le bureau d'AIPRP tient fréquemment des séances d'information informelles, de formations individuelles ainsi que des séances d'orientation et de sensibilisation durant le processus de récupération et d'examen de documents en réponse à une demande concernant la *LAI*.

5. POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

EACL n'a pas mis en œuvre de politiques, lignes directrices, procédures ou initiatives pendant la période d'établissement de ce rapport.

6. SOMMAIRE DES ENJEUX CLÉS ET MESURES PRISES A L'ÉGART DES PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue ou conclue au cours de la période examinée. Cependant, EACL a reporté deux plaintes concernant des exclusions et des exemptions de l'exercice 2016-2017 et deux de l'exercice 2017-2018 à l'exercice 2021-2022.

Par conséquent, EACL a reporté ces quatre plaintes au prochain exercice 2022-2023.

7. SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

EACL utilise le logiciel Privasoft comme outil de surveillance du temps requis pour traiter chacune des demandes d'accès à l'information. Aucun autre suivi n'a été nécessaire ou effectué au cours de la période d'établissement de rapports.

8. APPENDICE A – ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION



Delegation Order under the *Access to Information Act* and *Privacy Act* / Arrêté de délégation accordé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Pursuant to subsection 95(1) of the *Access to Information Act* and subsection 73(1) of the *Privacy Act*, the President of Atomic Energy of Canada Limited (AECL), head of AECL, hereby designates the person holding the position set out in the schedule hereto, or the person occupying on an acting basis this position, to exercise the powers, duties and functions of the President, under the provisions of the Acts and related regulations set out in the schedule opposite the position. This designation replaces all previous delegation orders.

En vertu du paragraphe 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et du paragraphe 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Président d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), responsable d'EACL, délègue au titulaire du poste mentionné à l'annexe ci-après, ainsi qu'à la personne occupant à titre intérimaire le dit poste, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'EACL, investi par les dispositions de la Loi ou de son règlement mentionnées en regard du poste. Le présent document remplace et annule tout arrêté antérieur.

Schedule / Annexe		
Position / Poste	<i>Access to Information Act</i> and Regulations / <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et Règlements	<i>Privacy Act</i> and Regulations / <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et Règlements
Director, Access to Information and Privacy / Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue



Fred Dermarkar, President and Chief Executive Officer / Président et premier dirigeant

2021 Feb 18

Date

9. APPENDICE B – RAPPORT STATISTIQUE 2021-2022



Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: Energie atomique du Canada limitée

Période d'établissement de rapport : 2021/04/01 au 2022/03/31

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		35
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		3
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	3	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		38
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		34
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		4
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	4	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	0	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	6
Secteur universitaire	1
Secteur commercial (secteur privé)	4
Organisation	2
Public	22
Refus de s'identifier	0
Total	35

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	35
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	35

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		50
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		50
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		44
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		6

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	16
Courriel	34
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	50

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
29	8	6	1	0	0	0	44

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
24	644	4	844	0	0	0	0	0	0

2.5 Pages recommandées informellement

Moins de 100 pages recommandées		De 100 à 500 pages recommandées		De 501 à 1 000 pages recommandées		De 1 001 à 5 000 pages recommandées		Plus de 5 000 pages recommandées	
Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées
9	277	7	1425	0	0	0	0	0	0

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports
4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	4	8	3	0	0	0	0	15
Communication partielle	1	3	2	1	4	0	0	11
Exception totale	0	1	1	0	0	0	0	2
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	4	0	0	0	0	0	4
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	2	0	0	0	0	0	0	2
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7	16	6	1	4	0	0	34

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	1	16(2)	0	18a)	1	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	3	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	1	16(2)c)	4	18d)	3	21(1)a)	3
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	3
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	1
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	9	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	8
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	3	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	5	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	6		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	0	17	0				
16(1)c)	2						
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	1	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
1	25	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
5444	4380	30

4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	12	205	2	528	0	0	1	1492	0	0
Communication partielle	5	187	5	1233	0	0	1	1717	0	0
Exception totale	2	82	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	21	474	7	1761	0	0	2	3209	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	34
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	100

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
0	0	0	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations
5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	1	4
Communication partielle	0	0	2	6
Exception totale	0	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	3	11

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	2	6
31 à 60 jours	0	0	1	1
61 à 120 jours	0	0	0	4
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	0	0	3	11

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	0	\$0.00	35	\$175.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Total	0	\$0.00	35	\$175.00	0	\$0.00

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations
7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	16	2987	1	81
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	1	149
Total	16	2987	2	230
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	15	2983	2	230
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	1	4	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	4	1	0	0	0	0	0	5
Communiquer en partie	7	0	1	0	0	0	0	8
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	1	0	0	0	0	0	1
Autre	1	0	0	0	0	0	0	1
Total	12	2	1	0	0	0	0	15

7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	1	1	0	0	0	0	0	2
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	1	0	0	0	0	0	2

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet
8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion
9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
0	0	0

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	0	0	0

Section 10 – Recours judiciaire
10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

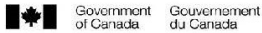
Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information
11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$196,588
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$3,083
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$3,083	
Total		\$199,671

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	1.250
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	1.250



Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution : Énergie atomique du Canada Limitée

Période d'établissement de rapport : 2021-04-01 au 2022-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	0

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	52	0	0	52

Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	4	0	4
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	4	0	4

Rangée 8, col. 3 de la section 3.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information 2021-2022.

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	2
Reçues en 2016-2017	2
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	4

Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 8, col. 3 de la section 4.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2021-2022.

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	0

Section 5: Numéro d'assurance social (NAS)

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2021-2022?	Non
---	-----